



SARL CAMPUS Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Centre
63800 CURNON-D'Auvergne
Tel : 04 44 05 27 08 - Mail : urbanisme@campus63.fr

4-1 – REGLEMENT GRAPHIQUE (NORD)

PRESCRIPTION
Délibération du Conseil Municipal du 24/01/2002

ARRET DU PROJET
Délibération du Conseil Municipal du 24/10/2010

APPROBATION DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal

Délégation du Conseil Municipal du 22/09/2017

MODIFICATIONS, REVISIONS, MISE EN
COMPTABILITE



Commune de Bromont-Lamothé

Commune de Saint-Pierre-le-Chastel

Commune de Bromont-Lamothé

Commune de Saint-Pierre-le-Chastel

Echelle : 1/2500e

0 100 200 m

LEGENDE

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Espace de préservation des parties naturelles des rives des plans d'eau (Art. L122-12 du CU)
- Espace où les constructions ou installations sont interdites (Art. L111-6 du CU)
- Risque zone inondable

Zones du PLU

- Ua - Habitat ancien du bourg
- Uai - Habitat ancien du bourg soumis au risque d'inondation
- Ub - Extension résidentielle du bourg
- Ubi - Extension résidentielle du bourg soumise au risque d'inondation
- Uc - Urbanisation résidentielle
- Ue - Accueil des équipements publics ou collectifs
- Uei - Accueil des stationnements publics
- Uj - Jardins ou espaces libres à conserver
- Uy - Accueil des activités économiques
- 1AU - Extension résidentielle future (priorité 1)
- 2AU - Extension résidentielle future (priorité 2)
- 1AUz - Accueil futur d'activités économiques
- A - Accueil des activités agricoles
- AI - Secteur agricole soumis au risque d'inondation
- N - Espace naturel
- Ni - Espace naturel soumis au risque d'inondation
- Nii - Accueil des activités touristiques soumises au risque d'inondation
- Np - Secteur à protéger en raison de sa valeur patrimoniale

Liste des emplacements réservés

N°	Parcelle(s)	Destination	Superficie réservée	Bénéficiaire
01	B22	Création d'un accès aux parcelles B22 et B28	304 m²	Commune



Septembre 2017

COMMUNE
DE PONTGIBAUD (63)



SARL CAMPUS Développement
Centre d'affaire MAB, entrée n°4
27, route du Cendré
63800 COURNON-D'Auvergne
Tel : 04 44 05 27 08 - Mail : urbanisme@campus63.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

4-2 – REGLEMENT GRAPHIQUE (SUD)

PRESCRIPTION

Délibération du Conseil Municipal du 24/01/2002

ARRÊT DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal du 24/10/2016

APPROBATION DU PROJET

Délibération du Conseil Municipal du 22/09/2017

MODIFICATIONS, REVISIONS, MISE EN

CONFORMITÉ

.....
.....
.....